

Carrières

Le point sur les mesures statutaires et indiciaires dans la Fonction Publique

- - - - -

Avant de décrire les mesures statutaires décidées au niveau de la Fonction Publique et dont l'application est encore en discussion au niveau du Minèfi, rappelons les mesures générales prises et qui s'appliquent à toutes et tous :

1^{er} juillet 2006 : + 0,5% d'augmentation de la valeur du point qui passe à 4,49€ bruts.

1^{er} novembre 2006 : + 1 point d'indice pour tous

1^{er} février 2007 : + 0,5% d'augmentation de la valeur du point.

Ces mesures conduisent à une augmentation des salaires de +1,1 à +1,3% selon les catégories.

Elles sont largement insuffisantes ne serait-ce que si on les compare à l'indice des prix (déjà +1,3% de janvier à juillet 2006).

Les mesures statutaires

Celles-ci sont encore en discussion au sein du Minefi. Elles donneront également lieu à plusieurs réunions avec syndicats-direction au sein de l'Insee. Nous vous tiendrons informés des résultats de ces réunions.

Catégorie C

Le taux de promotion interne passe de 1/5 à 2/5 des recrutements opérés par concours et par détachement.

Les agents administratifs et les adjoints administratifs seront reclassés dans un seul corps comprenant 4 échelles. L'indice terminal passe à 415.

Indices majorés						
Echelons	Durée	Echelle 3	Echelle 4	Echelle 5	Durée	Echelle 6
11		354	367	391		
10	4 ans	337	351	378		
9	4 ans	324	344	359		
8	4 ans	315	334	348		
7	4 ans	308	323	336		415
6	3 ans	302	315	324	4 ans	393
5	3 ans	295	305	316	3 ans	374
4	3 ans	290	297	306	3 ans	358
3	2 ans	286	290	297	3 ans	345
2	2 ans	282	284	290	2 ans	334
1	1 an	280	282	284	2 ans	323

Reclassement

Échelon en AAP 1 dans l'ancienne situation	Reclassement en échelle 6 (AAP1)	Ancienneté conservée dans le nouveau grade
1 ^{er} échelon	5 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise
2 ^{ème} échelon	6 ^{ème} échelon	Sans ancienneté
3 ^{ème} échelon	6 ^{ème} échelon	Ancienneté acquise dans la limite de 4 ans

Le reclassement se fait à égalité d'échelon, mais les agents actuellement au 3ème échelon de la NEI et donc reclassés au 6ème échelon ne passeront à

l'échelon terminal (415) que quand ils auront atteint 4 ans d'ancienneté.

Catégorie B

Le taux de promotion interne de B en A passe de 1/6 à 1/3 des recrutements opérés par concours et par détachement.

Les mesures proposées se traduisent par un relèvement des indices du premier grade.

En gras : Indices modifiés par rapport à la grille actuelle. Les différences () ont déjà été ajoutées.

Classe normale	Indice majoré
13	462
12	438
11	417
10	394
9	383 (+ 6 pts)
8	369 (+ 9 pts)
7	361 (+ 12 pts)
6	351 (+ 16 pts)
5	338 (+ 14 pts)
4	324 (+ 7 pts)
3	318 (+ 12 pts)
2	302 (+ 4 pts)
1	296 (+ 6 pts)

Attachés

Rappelons qu'en décembre 2004, le ministère de la Fonction Publique avait acté trois avancées statutaires pour les attachés de l'Insee :

La revalorisation du dernier indice d'attaché de classe normale de l'indice 641 à l'indice 657 ; la fusion des deux grades d'attachés principaux ; et l'extension de l'accès au « hors échelle » allant jusqu'à l'indice 1015.

Ces avancées ont été conditionnées par la Fonction Publique à des fusions de corps de

même type au sein du ministère. Après des essais infructueux, cette fusion se fera uniquement à l'intérieur de l'Insee avec le corps des chargés de mission (ex-chargés de mission titulaires).

Les attachés ont signé une pétition intersyndicale demandant cette application. Malgré cela, cette réforme tarde encore à voir son application.

A suivre !

Les libertés menacées

Après un été à faire la chasse aux enfants et aux adultes sans papiers, la rentrée en forme de campagne présidentielle risque d'être difficile à vivre. Le ministre de l'Intérieur, fidèle à lui-même, continue de séduire l'électorat d'extrême droite. Mais celles et ceux qui paient sont des personnes déjà fragilisées par l'exil, par des situations de santé parfois difficiles, et des conditions de travail non négociables. Ce n'est pas acceptable !

L'annonce au mois d'août, de la création du fichier ELOI, c'est-à-dire le fichage des étrangers en situation irrégulière, mais aussi des personnes françaises les hébergeant ou celles qui viendraient les visiter en centre de rétention, rappelle ce qu'on nomme pudiquement « les heures les plus sombres de notre histoire ». C'est à dire les temps où la police française traquait les juifs avec l'aide de méthodes de fichage très efficaces en préfecture ; ou lorsque l'Etat français distinguait dans le numéro de sécurité sociale les « vrais » français des « indigènes des colonies ».

Big brother a d'autres facettes

- Le STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées), fichier recensant toutes les personnes ayant eu de près ou de loin avec la police, comprend aujourd'hui près de 25 (vingt-cinq !) millions de fiches : toutes les personnes visées par des plaintes, même celles conclues par des non-lieux ou des acquittements, mais aussi toutes celles et ceux qui ont porté plainte, ainsi que tous les témoins, depuis plus de 15 ans ! Ainsi être visé par une dénonciation calomnieuse, victime d'un délit ou d'un crime, témoigner d'une agression, fait de vous un suspect fiché à vie !
- Le fichage ethnique de délinquants par les renseignements généraux est dénoncé par SOS Racisme qui a porté plainte ;
- Le fichage génétique des militants, médiatisé par le refus d'un militant anti OGM, au FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques), fichier initialement construit pour les délinquants sexuels et qui s'est peu à peu élargi.

Il s'agit là d'une véritable inflexion anti démocratique : sous couvert d'efficacité dans la poursuite de criminels ou pour la gestion des flux migratoires, on met en place des outils qui centralisent des données, permettant des appariements. Et qui mettent tous les citoyens dans l'état de suspect permanent, et les militants à la merci de la justice.

En tant que syndicalistes d'un institut développant une déontologie forte quant à la constitution et l'utilisation de fichiers, nous devons participer à la lutte contre le développement de pratiques liberticides et sécuritaires !

Au MEDEF, on sait s'amuser !

Le journal Libération relate, dans son édition de vendredi 1^{er} septembre, « les rires et applaudissements dans l'auditoire patronal » lors de l'intervention de leur amuseur gouvernemental patenté, Nicolas Sarkozy pendant l'université d'été du Medef.

Objet de la rigolade : le devenir des expulsés de Cachan et l'embarras du maire de Cachan qui en a accueilli une partie dans un gymnase de la ville, alors que leur relogement est refusé par la préfecture et les pouvoirs publics.

Le malheur de familles jetées à la rue sans relogement, alors que la majorité d'entre elles est salariée, la brutalité de leur expulsion (seule La 5 a passé les images des violences policières contre femmes et enfants, insoutenables), ces regards d'enfants qui ne comprennent pas, voilà qui fait rire l'assemblée des notables du patronat.

C'est sans doute ce que Laurence Parisot appelle la « modernisation du Medef » !

Pour continuer à s'amuser, pourquoi pas demain le Ministre du Travail montrant les larmes des licenciés de Moulinex et autres, ou la déconfiture de petits patrons victimes des tribunaux de commerce (que, malgré leurs dérives, le Medef a sauvés) !

La CGT, invitée à cette université d'été, avait poliment décliné cette invitation par la voix de Bernard Thibault.